



CONSEIL MUNICIPAL
CE 5 juin 2012

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 1^{er} juin 2012 à 19h00.

Présents :	M.	Gilbert Rivard	Maire
	Mme.	Guandalina Côté	Conseillère no. 1
	Mme.	Monique Baril	Conseillère no. 2
	M.	Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3
	M.	Éric Savard	Conseiller no.4
	Mme.	Danielle Matte	Conseillère no.5

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Jacques Taillefer agit comme secrétaire.

Le quorum étant satisfait, le président déclare la séance ouverte à 19h00.

Rés.066-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de madame la conseillère Guandalina Coté appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi, le 5 juin 2012 – 19h00
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1^{er} mai 2012
4. Dépôt de document
5. Correspondance
 - 5.1. Journées de la culture - Déclaration

- 5.2. Ville de Saint Siméon – Demande de rapatriement au Québec de l'Assurance emploi – Appui
- 5.3. Demande d'achat d'une parcelle de terrain au 14 rue de La Sarre – Demande d'avis du CCU
- 5.4. Demande d'installation d'un lampadaire au chemin des Pourvoires - Résolution
6. Adoption des comptes
7. Rapport des membres du Conseil
8. Affaires courantes :
 - 8.1. Célébration de mariage – Résolution autorisant le maire à faire des célébrations
 - 8.2. Comité de gestion des déchets – Résolution de retrait et appel d'offre
 - 8.3. Mandat Bigué – Dossier du 33 rue de La Sarre
 - 8.4. Mandat Bigué – Mandat général
 - 8.5. Hôtel de ville – Mandat
9. Parole au public
10. Divers
11. Levée de la réunion

Rés. 067-2012

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 1^{ER}. MAI 2012.

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Guandalina Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance 1^{er}. mai 2012.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de document.

CORRESPONDANCE

Rés. 068-2012

Proclamation – Journées de la culture

ATTENDU QUE La culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Duparquet et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Duparquet, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Rés. 069-2012

Rapatriement au Québec de l'assurance-emploi

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système d'Assurance emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établie sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994;

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de 26 semaines et « un dénominateur » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines à 35 semaines en 1996;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les deux (2) premières semaines où cesse l'emploi;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais;

ATTENDU QUE depuis 1990 le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et unanimement résolu que la Ville de Duparquet propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'assurance-emploi par un programme québécois.

Rés. 070-2012

Demande d'achat d'une parcelle de terrain adjacent au 14 rue de La Sarre

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a reçu une demande d'achat d'une parcelle de terrain adjacente aux lots 2-037-08, 2-037-09, 2-037-10 afin de régulariser la situation d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la vente du lot aurait pour effet de fermer une rue qui n'est pas actuellement développé et ainsi enclaver d'autres lots.

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu de référer la présente demande au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour avis dans le dossier.

Rés. 071-2012

Demande d'installation d'un lampadaire de rue au chemin des Pourvoiries

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a reçu une demande d'un des propriétaires du chemin des Pourvoiries pour l'installation d'un lampadaire de rue sur ledit chemin;

ATTENDU QUE la demande est pour des raisons de sécurité et de faciliter le déplacement sur ce chemin;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et unanimement résolu de mandater le directeur général afin d'entreprendre les démarches afin de faire évaluer les coûts et de réaliser le projet.

SUIVI

Aucun suivi

Rés.072-2012

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

COMPTES À PAYER EN MAI 2012

Fournisseur	Description	Code budgétaire	MONTANT
Alain Gagné	Réparation 43 rue de La Sarre	02-413-00-521-00	531,77 \$
Bélanger Sauvé Avocats	Frais juridiques - 56 Principale	02-190-00-412-00	1 951,83 \$
Bigué Avocats	Frais juridiques - Mise en demeure reçu	02-190-00-412-00	521,23 \$
Jonathan Letarte	Vérification appareil respiratoire	02-220-00-526-00	30,47 \$
Marc Bellavance	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$

Michel Bellavance	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Benoit Doroftei	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Jacques Doroftei	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Marco Lambert	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Claude Letarte	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Denise Letarte	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Daniel Nolet	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Guylaine Hardy	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Marc Bellavance	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Benoit Doroftei	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Jean Leroux	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Alain Letarte	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Claude Letarte	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Denise Letarte	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Jonathan Letarte	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Patrick Therrien	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Joël Trudel	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Guylaine Hardy	Frais intervention SSI	02-220-00-442-00	42,00 \$
Buro Concept	Matériel de Bureau	02-130-00-670-00	20,65 \$
Caisse	Remflouement de caisse	multiples	102,46 \$
Danielle Matte	Achats - Fête des bénévoles	02-110-00-346-00	94,74 \$
Fond de l'information	Avis de mutation	02-150-00-417-00	9,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	114,62 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	124,02 \$
Groupe conseil Trame	Réfection Hôtel de ville	23-023-01-710	4 139,10 \$
Groupe Stavibel	Nouvelle rue	23-052-11-721	1 954,88 \$
Gilbert Rivard	Déplacements	02-110-00-310-00	98,28 \$
Jacques Taillefer	Déplacements	02-130-00-310-00	50,70 \$
Julien Mercier	Inspecteur municipal	02-610-00-419-00	69,00 \$
Larouche Bureautique	Contrat de service	02-130-00-517-00	144,98 \$
Larouche Bureautique	Contrat de service	02-130-00-517-00	169,07 \$
Les éditions juridiques	Mise à jour	02-140-00-670-00	155,40 \$
Les entreprises combinées	Réparation ligne téléphonique	02-701-20-527-00	129,35 \$
Les entreprises J.L.R.	Collecte des encombrants	02-451-10-446-00	1 509,05 \$
Marcel Baril Ltée.	Calcium	02-320-00-635-00	737,66 \$
Ministre des finances	Frais SQ - 1er. Versement	02-210-00-441-00	16 600,00 \$
Quincaillerie Palmarolle	Vis	02-320-00-516-00	8,38 \$
Raymond Bérubé	Déneigement et Sable	multiples	1 106,24 \$
Raymond Bérubé	Déneigement	02-330-00-443-00	1 612,52 \$
Raymond Bérubé	Déneigement	02-330-00-443-00	3 127,32 \$
Réseau Biblio	Reconnaissance	02-702-30-519-00	50,00 \$
Sun média	Avis public	02-130-00-340-00	689,85 \$
Sun média	Avis public	02-130-00-340-00	112,68 \$
Techni-Lab	Test eaux usées	02-413-00-453-00	223,05 \$

Techni-Lab	Test eau potable	02-414-00-453-00	193,16 \$
Traction	Pièce pour loader	02-330-00-525-03	7,31 \$
Visa Desjardins	Achats du mois	multiples	264,15 \$
TOTAL			37 450,92 \$

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions des conseillers portent sur :

- La fête nationale (24 juin);
- Bibliothèque – Envoyer une lettre de félicitation pour le prix reçu de Réseau-Biblio;
- Accès au toit du garage de la bibliothèque.

AFFAIRES

Rés. 073-2012

Célébration de mariage – Autorisation au maire

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a reçu des demandes afin de pouvoir se marier sur le territoire de la municipalité et que le maire en soit l'officiant;

ATTENDU QUE la loi autorise les maires et mairesses de procéder à de telles unions sur le territoire de leur municipalité;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et unanimement résolu d'autoriser le maire à célébrer des mariages civils sur le territoire de la municipalité.

Rés. 074-2012

Comité de gestion des déchets – Retrait de la ville et appels d'offres

ATTENDU QUE les municipalités de Gallichan, Rapide-Danseur, Poularies, Palmarolle, Taschereau, le secteur Colombourg de la ville de Macamic et la ville de Duparquet se sont prévaluées le 20 septembre 2004 des pouvoirs prévus aux articles 569 et suivant du Code municipal et des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour conclure une entente relative à la gestion des déchets solides et des matières recyclables;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet n'est pas satisfaite des services rendus par le Comité de gestion des déchets malgré de nombreuses plaintes depuis la mise en place du service;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet manifeste le désir de se retirer de l'entente et ce, en date du 31 juillet 2012;

ATTENDU QUE qu'afin de pourvoir au service de collecte des déchets et des matières recyclables après la date du 31 juillet 2012, la ville de Duparquet désire aller en appel d'offre afin de continuer à offrir le service;

Proposée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et unanimement résolu de mandater le maire et/ou le directeur général d'avise les autres municipalités parties à l'entente du retrait de la ville de Duparquet, et ce en date du 31 juillet 2012 selon les modalités prévus à l'article 14 de l'entente, et de mettre en place un processus d'appel d'offre afin de s'assurer de la poursuite du service après cette date.

Rés. 075-2012 **Mandat L. Bigué – Demande du propriétaire du 33 rue de La Sarre**

ATTENDU QUE le propriétaire du 33 rue de La Sarre a fait parvenir à la municipalité une mise en demeure demandant le déplacement d'un égout pluvial se trouvant sur son terrain;

Proposé par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et unanimement résolu d'accorder un mandat à la Firme L. Bigué afin de représenter la ville de Duparquet dans le dossier du 33 rue de La Sarre.

Rés. 076-2012 **Mandat L. Bigué – Représentant légal**

ATTENDU QUE la ville de Duparquet fait face à des mises en demeure et des réclamations d'un citoyen de la municipalité;

Proposé par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'accorder un mandat à la Firme L. Bigué afin de représenter la ville de Duparquet dans tout dossier de mise en demeure ou de réclamations.

Rés. 077-2012 **Règlement d'emprunt – Réfection de l'Hôtel de Ville**

ATTENDU QUE le bâtiment abritant l'Hôtel de ville nécessite de nombreuses réparations et une mise aux normes;

ATTEDU QUE la ville a procédé à un appel d'offre par le biais du système SEAO en juillet 2011;

Proposé par madame la conseillère Guandalina Côté, appuyé par madame la conseillère Danielle Matte et résolu unanimement d'accorder le contrat de réfection de l'Hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Poitras inc. au montant de 436 279.20\$. L'octroi du contrat est conditionnel à l'autorisation par le gouvernement du Québec du règlement d'emprunt 03-2012.

PAROLE AU PUBLIC

Les interventions du public portent sur :

- Les chiens et les chats errants;
- Les allées de quilles

DIVERS

Aucun point pour adoption.

RÉS. 078-2012

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h04.